



Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Jeudi 30 mai 2013

Déclaration de la délégation du SNUipp-FSU

Monsieur le Directeur, nous commencerons notre déclaration par l'analyse des résultats de ce mouvement. Pour la première fois depuis longtemps, malgré une légère augmentation du nombre de participants, nous inversons la tendance des résultats du mouvement avec 39,7 % de collègues qui obtiennent une mutation, soit 6 points de plus que l'an passé. Même si nous pouvons nous satisfaire de cette inversion de tendance, nous sommes très loin des 65 % en 2004.

- 251 collègues, soit 25,31 % restent sur leur poste d'origine. C'est une amélioration de 3 points.
- 221 collègues restent sans affectation (près de 35 %). Cette donnée n'évolue pas significativement.
- 48 ont un barème inférieur à 2 points : 6 sont affectés, 1 est maintenu, 41 restent sans poste).

Nous ne pouvons pas tirer de réelles conclusions de ces résultats. Nous marquons certes un arrêt de la dégradation mais ces résultats restent très mauvais par rapport à des années très récentes. Nous demandons cependant d'ores et déjà le retrait du « tous postes » qui ne facilite pas l'obtention d'un poste et entache la transparence du mouvement.

Nous saluons le cadre offert à la négociation depuis 2 ans en remettant à plat les règles du mouvement et en retenant certaines de nos propositions dans un cadre respectueux et coopératif. De même, nous avons pu analyser sereinement ce mouvement grâce au travail sérieux et très professionnel de vos services dans un délai très satisfaisant. Le SNUipp Vendée en est tout à fait reconnaissant. Le Groupe de Travail a permis de faire émerger certaines situations que nous aborderons au cours de cette CAPD. Votre choix de ne pas diffuser le projet de mouvement met fin à une trop longue période de mépris du paritarisme.

Nous affinerons cependant notre analyse en revenant sur quelques situations qui ont marqué cette année scolaire.

I. Nous commencerons par l'école de St Fulgent. Cette situation est avant tout un échec de l'Education Nationale qui n'a pas réussi à réunir les conditions favorables à un aboutissement. Depuis plus d'un an, l'équipe enseignante, de façon professionnelle, a systématiquement alerté sa hiérarchie pour faire état des incidents successifs. Selon les dires mêmes des collègues du réseau d'aide spécialisée, l'équipe a réalisé tout ce qui était possible à son niveau pour sortir de la crise. Malgré tout, la situation n'a fait que se détériorer. Elle ne disposait que de bien peu de leviers pour apporter des réponses satisfaisantes aux différentes parties engagées, qu'il s'agisse des élèves, de leurs parents, des enseignants, ou de l'Administration.

Les situations de ce type se multiplient dans le département. En effet, les difficultés rencontrées par les équipes enseignantes dans les écoles face à des enfants et des familles en souffrance sont de plus en plus nombreuses, généralement liées à des situations complexes qui dépassent largement les portes de la dite école.

Force est de constater qu'aujourd'hui, le Service Public d'Education ne répond plus de façon satisfaisante à ce type de situation, qui plus est dans un contexte social détérioré. Trop de questions restent sans réponse à ce jour :

- Que doivent accepter des enseignants entre les murs d'une salle de classe ?
- Si certaines situations sont considérées comme non tolérables, quel est le rôle de l'Administration de l'Education Nationale dans leur règlement ?
- Quelles dispositions l'Etat doit-il prendre en amont afin d'éviter que de telles situations se reproduisent ?
- En dernier recours, quels moyens l'Education Nationale met-elle en place pour assurer son obligation de protection des personnels ?
- Que deviennent les demandes de formation des collègues sur la gestion des conflits, l'accueil d'élèves présentant des troubles d'apprentissage, des troubles du comportement ?

Le règlement de ces questions ne peut se faire à un simple niveau local. Au sein d'une école, les enseignants ne sont pas en mesure d'y répondre sans accompagnement. 4 collègues sur 7 travaillant sur l'école de St Fulgent ont participé au mouvement et quittent l'école, 1 poste reste vacant.

2. Auzay, situation abordée en CTSD dans le cadre d'une ouverture de classe. Après avoir entendu nos arguments sur la nécessité d'une ouverture de classe, vous vous êtes « caché » derrière une délibération du conseil municipal qui ne la souhaitait pas. Alors même qu'il aurait fallu asseoir votre autorité face à une commune réticente à l'Ecole Publique, vous avez abandonné cette équipe enseignante. C'est finalement cette équipe seule qui a su infléchir la décision du maire lors d'un conseil d'école. Trahies par la commune et pas soutenues par leur propre administration, nos collègues se sont données les moyens de quitter toutes les deux l'école après plus de 10 ans à Auzay.

3. Enfin, l'ASH et les difficultés de management a conduit la conseillère pédagogique à participer au mouvement et donc à anticiper son départ.

L'analyse partielle de la situation (enquête menée uniquement sur l'année scolaire en cours) ne permet pas une prise en compte de nos collègues qui ont subi ces pressions et ont dû revoir leur déroulement de carrière. L'absence de volonté récurrente et d'incapacité à trouver des réponses ont créé des souffrances inacceptables et des dysfonctionnements dans un secteur sensible qu'est l'ASH.

Ce que ces situations démontrent, c'est l'incapacité de notre institution à apporter des réponses adaptées aux difficultés quotidiennes de nos collègues. Elle reste sur de vieux schémas basés sur une gestion de moyens très contraints.

L'évolution de notre société n'a pas d'impacte sur notre institution qui ne sait pas faire évoluer les conditions d'exercice du métier. Nous restons sur le traditionnel format : un maître/une classe (avec toujours plus d'élèves). Les seules réponses apportées ces dernières années ont été exclusivement dans le domaine de la communication. Le livret personnel de compétence en est l'illustration : vaste « usine à cases » qui ne modifie rien sur les conditions d'apprentissage mais qui laisse croire que tout est fait pour la réussite de chaque enfant. Mais nous pourrions ajouter l'aide personnalisée ou encore le stage de remise à niveau. En faisant miroiter l'individualisation des apprentissages à des parents toujours plus angoissés par l'avenir de leurs enfants, l'Éducation Nationale croit répondre aux problématiques de l'École. Bien au contraire, l'angoisse est croissante et la souffrance au travail des enseignants gagne du terrain. Nos collègues, exposés chaque jour à des contextes toujours plus complexes, de familles bousculées par la vie et la société, de conditions catastrophiques d'exercice du métier, d'enfants n'entrant plus dans les « cases », d'absence de perspectives meilleures, s'épuisent. Changer d'école devient alors la solution qui prend la forme de la résignation.

L'Ecole et nos collègues ne peuvent pas résoudre l'ensemble des difficultés qui lui font face. Nous savons tous ici que d'autres leviers sont nécessaires pour que notre société se porte mieux. La situation économique et sociale de notre pays doit nécessairement évoluer. Des réformes démocratiques et de justice doivent être engagées sans attendre. Comment pourrons-nous sérieusement aborder les questions de morales laïques alors que chaque jour nous sommes confrontés à des scandales politiques et financiers qui ébranlent notre démocratie ?

La loi de Refondation de l'École proposée et votée dans cette première année du mandat avec 60 000 créations de postes marque un engagement positif. Elle ne fait cependant que rattraper le nombre de postes détruits. Là où le bât blesse, c'est sur l'ambition globale de la « Refondation ». Envisageons-nous une École repensée ou juste pansée ? Si nous avons perçu dans le premier degré quelques bougés : scolarisation des moins de 3 ans ou mise en place du plus de maîtres que de classes, nous pouvons douter de l'ampleur de ces dispositifs. En Vendée, nous n'aurons que 6 écoles avec plus de maîtres que de classes à la rentrée et aucune école n'a bénéficié pour le moment de la prise en compte des enfants de moins de 3 ans du fait des seuils très élevés.

Le SNUipp-FSU exige que des réformes de fond sur la condition enseignante, sur les programmes, sur la formation, sur l'aide aux enfants en difficulté, sur les rythmes annuels s'engagenturgement. Ainsi, l'Ecole prendra sa part aux réformes attendues. Certes, nous ressentons un relâchement de la pression insupportable que nous vivions précédemment mais nous ne pouvons plus nous contenter de postures ou de verbiages. Il faut des actes concrets, consistants et inscrits dans la durée.

Le rejet de la réforme des rythmes scolaires appuie nos propos. Faire croire que le passage à 4 jours et demi viendrait résoudre les difficultés d'apprentissage ou de comportement des élèves est une vaste supercherie. Les résultats scolaires de notre département en sont l'exemple depuis 1992. En s'exprimant sur ce sujet, la profession ne dit pas qu'elle ne veut pas d'évolution des rythmes mais elle exige que les difficultés auxquelles elle fait face soient sérieusement prises en compte. Nous ne pouvons pas laisser de côté la question de la municipalisation de l'école avec le risque d'engendrer des ambitions éducatives disparates sur le territoire national. Le SNUipp-FSU réaffirme ici que c'est le projet des équipes enseignantes que l'institution doit privilégier dans un cadre national.

Pour la véritable refondation d'une école au cœur d'une société apaisée des décisions politiques fortes et tranchées doivent être prises rapidement. Le SNUipp au sein de la FSU y prendra toute sa place.

Jean-Jacques BOBIN – Pierre CAMINADE – Julie CHAYRIGUES - Michel CLOCHON
Johann JOLY – Sylvette LALO

La délégation du SNUipp-FSU 85

